

Liquidation judiciaire simplifiée de la société QUANTUM GENOMICS SA

La société QUANTUM GENOMICS annonce que le Tribunal des Activités Economiques de PARIS a prononcé par jugement du 2 septembre 2025, la liquidation judiciaire simplifiée de la Société sur déclaration de cessation des paiements déposée le 3 juillet 2025.

Dans son jugement de liquidation judiciaire simplifiée, le Tribunal des Activités Économiques de PARIS a :

- nommé la SELARL MONTRAVERS YANG-TING en la personne de Maître Marie-Hélène Montravers, 9 rue du Mont Thabor, 75001 Paris, en qualité de mandataire judiciaire liquidateur,
- fixé la date de cessation des paiements au 1^{er} juillet 2025 qui correspond à la date indiquée dans la déclaration de cessation des paiements,
- fixé à six mois le délai au terme duquel la clôture de la liquidation judiciaire devra être examinée.

Au résultat du prononcé de la liquidation judiciaire de la société QUANTUM GENOMICS, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'il n'y aura pas de reprise de la cotation de l'action QUANTUM GENOMICS, et Euronext devrait procéder prochainement à la radiation des actions de la cote d'Euronext Growth.

La cotation restera suspendue jusqu'aux opérations de retrait de la cote.

La société QUANTUM GENOMICS est cotée sur Euronext Growth Paris – Code Isin : FR0011648971 – ALQGC.